

Saint Julien en Genevois, le 13 novembre 2025

La préfète de la Haute-Savoie

à

Mme le maire de Collonges-sous-Salève

Objet : Inscription réseau d'alerte 2025 de la commune de Collonges-sous-Salève.

Madame le maire,

Je vous informe de l'inscription en 2025 de la commune de Collonges-sous-Salève dans le réseau d'alerte 2025 .

Le réseau d'alerte est un outil de veille financière et d'appui renforcé des services déconcentrés de l'État aux exécutifs locaux co-animé par la Préfète de la Haute-Savoie et la Directrice Départementale des Finances Publiques.

Il a permis de déceler de façon préventive les difficultés financières de la commune de Collonges-Sous-Salève sur des méthodes de scoring établis sur des critères financiers et fiscaux.

Vous trouvez en pièce jointe les éléments évoqués lors de la réunion du 13 novembre 2025.

Je vous prie d'agrérer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète  
et par délégation la sous-préfète,



Isabelle ARRIGHI



## Commune de Collonges sous Salève ( 4 089 habitants)

Groupement d'appartenance : CC DU GENEVOIS

Poste comptable : 074005 SGC ANNEMASSE

Strate : FPU : Communes de 3 500 à 4 999 habitants

### **1- Score au titre de l'exercice 2024 : 30,91/100**

La commune a un score de 30,91 /100 conduisant à son inscription au réseau d'alerte en 2025 avec des ratios d'autofinancement et d'endettement dégradés.

### **2-Détails des ratios sur 3 ans et évolution :**

Pour rappel, le réseau d'alerte est un dispositif qui vise à détecter de manière préventive les difficultés financières des collectivités locales. Le réseau d'alerte est confidentiel et strictement interne à l'administration avec les seules interventions de la préfecture et de la DDFiP.

La méthode de détection est basée sur le scoring avec des ratios calculés à partir de la balance définitive des comptes de l'exercice 2024, portant uniquement sur le budget général :

- **le coefficient d'autofinancement courant (CAC) :** seuil d'alerte > 1,05 de produits réels de fonctionnement

$$\frac{\text{Charges de fonctionnement entrant dans le calcul de la CAF} + \text{remboursement de la dette}}{\text{Produits de fonctionnement entrant dans le calcul de la CAF}}$$

- **le ratio de rigidité des charges structurelles (RIGID) :** seuil d'alerte > 0,55 de produits réels de fonctionnement

$$\frac{\text{Charges de personnel} + \text{contingents et participations} + \text{charges d'intérêts}}{\text{Produits de fonctionnement entrant dans le calcul de la CAF}}$$

- **le ratio d'endettement n°1 (END) :** seuil d'alerte > 1,4 an de produits réels de fonctionnement

$$\frac{\text{Encours total de la dette au 31/12/N}}{\text{Produits de fonctionnement entrant dans le calcul de la CAF}}$$

- **le ratio d'endettement n°2 (REND) :** seuil d'alerte > 9 années de CAF

$$\frac{\text{Encours total de la dette au 31/12/N}}{\text{CAF}}$$

La combinaison des ratios permet de délivrer une note à la collectivité.

COLLONGES-SOUS-SALEVE	Score	CAC >1,05	RIGID >0,55	END >1,4 AN	DESEND alerte 9ans
2024	30,91	1.003	0,429	1.415	22.279
2023	92,73	0,794	0,305	0 556	1 886
2022	16,36	1 200	0 501	1 424	-18 768

Sur l'exercice 2022, la commune présentait un score dégradé avec 16,36 mais ce score a été retraité. En effet, une erreur de comptabilisation de la compensation financière genevoise avait été identifiée. La compensation financière genevoise doit être comptabilisée en recettes de fonctionnement en non en recette d'investissement.

### 3-Éléments issus des fiches financières :

En €	Tableau de synthèse					Évolution		
	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution	2023/2024	2020/2024
Produits réels de fonctionnement	4 057 670	4 221 508	2 830 980	6 239 918	4 731 530	-24,2 %	16,6 %	
Charges réelles de fonctionnement	2 915 742	2 999 882	3 045 882	4 398 770	4 430 848	0,7 %	52,0 %	
Capacité d'autofinancement brute	1 141 928	1 221 626	-214 903	1 841 148	300 682	-83,7 %	-73,7 %	
Capacité d'autofinancement nette	844 568	920 023	-520 899	1 530 606	-14 565	-	-	
Dépenses d'équipement	1 374 585	546 088	624 669	1 822 423	4 436 513	143,4 %	222,8 %	
Dettes financières	4 732 992	4 386 050	4 033 311	3 473 293	6 699 198	92,9 %	41,5 %	
Fonds de roulement	2 447 705	3 418 603	4 565 132	2 693 747	2 117 633	-21,4 %	-13,5 %	
Trésorerie	3 106 628	3 412 854	4 540 211	2 962 434	2 334 961	-21,2 %	-24,8 %	

### COLLONGES-SOUS-SALEVE

Agrégats (en €) / ratios financiers (en%)	2021	2022	2023	2024
<b>Charges de fonctionnement CAF</b> (1)	<b>2 999 882</b>	<b>3 045 882</b>	<b>4 398 770</b>	<b>4 430 848</b>
Charges de personnels	1 212 151	1 228 351	1 724 742	1 849 520
Rigidité des charges	34 %	50 %	30 %	43 %
<b>Produits de fonctionnement CAF</b> (2)	<b>4 221 508</b>	<b>2 830 980</b>	<b>6 239 918</b>	<b>4 731 530</b>
CAF Brute (3)=(2)-(1)	1 221 626	-214 903	1 841 148	300 682
<b>CAF Nette</b>	<b>920 023</b>	<b>-520 899</b>	<b>1 530 606</b>	<b>-14 565</b>
Taux de CAF (4)=(3)/(2)	29 %	-8 %	30 %	6 %
Encours de dette (5)	4 386 050	4 033 311	3 473 293	6 699 198
Capacité de désendettement (en années) (6)=(5)/(3)	4	-19	2	22
Dépenses d'équipement	546 088	624 669	1 822 423	4 436 513
Fonds de roulement (en jours de charge)	416	547	224	174
Trésorerie (en jours de charge)	415	544	246	192

### REPÈRES

2024	Montant en € par hab pour la strate de référence				2024	RATIOS				
	Commune	Département	Région	National		Commune	Département	Région	National	
En €/hab										
Produits réels de fonctionnement	1 172	1 301	1 154	1 193		Ratio de rigidité des charges structurelles	42,92 %	41,74 %	45,42 %	48,18 %
Charges réelles de fonctionnement	1 097	995	925	976		Taux d'épargne	6,35 %	24,00 %	20,00 %	18,00 %
Capacité d'autofinancement brute	74	306	229	216		Coefficient d'autofinancement courant	1,00	0,84	0,89	0,88
Capacité d'autofinancement nette	-4	215	127	140		Ratio d'endettement (encours/PFR)	1,42	0,84	0,68	0,59
Dépenses d'équipement	1 099	605	483	433		Capacité de désendettement (encours/CAF brute)	22,28	3,58	3,42	3,25
Dettes financières	1 659	1 096	784	704		Fonds de roulement en jours de charges réelles	174,44	230,79	185,87	163,58
Fonds de roulement	524	629	471	438						
Trésorerie	578	683	520	478						

- Les charges de fonctionnement de la commune entrant dans le calcul de la capacité d'autofinancement (CAF) se sont élevées à 4 430 848 € en 2024. Elles ont progressé de 0,7 % entre 2023 et 2024 et de **52 % sur la période de 2020-2024**.
  - Les charges générales (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides et réparations...) ont augmenté de 97 % sur la période 2020-2024 passant de 845 022 € à 1 664 636 €. Elles s'élèvent à 200 € par habitant contre 120 € par habitant au niveau départemental pour les communes de la même strate.
  - Les dépenses de personnel ont augmenté de 58 % sur la période 2020-2024 passant de 1 171 056 € à 1 849 520 €.

En €	Évolution des principales dépenses de fonctionnement					Évolution	
	2020	2021	2022	2023	2024	2023/2024	2020/2024
Charges générales	845 022	1 054 937	1 043 636	1 533 411	1 664 636	8,6 %	97,0 %
Charges de personnel	1 170 056	1 212 151	1 228 351	1 724 742	1 849 520	7,2 %	58,1 %
Charges de gestion courante	574 096	567 644	628 678	999 290	807 447	-19,2 %	40,6 %
Charges réelles financières	166 713	153 761	140 885	116 960	106 531	-8,9 %	-36,1 %
Charges réelles exceptionnelles	159 854	11 389	4 333	24 348	2 714	-88,9 %	-98,3 %

- Les produits de fonctionnement se sont élevés à 4 731 530 € en 2024. Ils ont diminué de 24,2 % entre 2023 et 2024. Ils ont progressé de 16,6 % sur la période 2020-2024.
- La progression plus importante des charges sur la période 2020-2024 (+52%) que la progression des produits (+16,6%) a impacté la capacité d'autofinancement brute de la commune qui est passée de 1 141 928 € en 2020 à 300 682 € en 2024 soit une diminution de 73,7 %.
  - Pour mémoire, la capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.
- La capacité d'autofinancement brute de la commune est très faible avec 74 € par habitant contre 306 € par habitant pour les communes de la même strate au niveau départemental (229 € par habitant au niveau régional et 216 € par habitant au niveau national).
- La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) qui représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital est négative avec un montant de **-14 565 € en 2024**.
  - La capacité d'autofinancement nette de la commune est de -4 € par habitant contre 215 € par habitant pour les communes de la même strate au niveau départemental (127 € par habitant au niveau régional et 140 € par habitant au niveau national).
- Les dettes financières d'un montant de 6 699 198 € sont importantes pour une commune de cette strate avec 1 659 € par habitant contre 1 096 € par habitant au niveau départemental. Le ratio d'endettement (encours/produits réels de fonctionnement) s'élève à 1,42 année (seuil

d'alerte de 1,4) et la capacité de désendettement dépasse largement le ratio d'alerte de 9 années de CAF pour s'établir à 22 années de CAF.

- Les dépenses d'investissement ont fortement progressé de + 143,4 % en 2024 par rapport à 2023 passant de 1 822 423 € à 4 436 513 €.
  - Le ratio par habitant de 1 099 € est sans commune mesure avec les communes de strate identique tant au niveau départemental (605 € par habitant) que régional (483 € par habitant) voire national (433 € par habitant)

Les investissements suivants ont été réalisés par la commune :

- ➔ maison médicale : extension et réaménagement (inauguration le 22/02/2025)
  - ➔ aires de jeux
  - ➔ antenne France Services
  - ➔ La ruche = nouvelle annexe de la mairie depuis sept 2024, inaugurée en novembre 2024
  - ➔ système de vidéoprotection fin 2024
  - ➔ piste cyclable inaugurée en octobre 2024
  - ➔ projet de réaménagement et de valorisation paysagère du col de la Croisette avec les communes de La Muraz et d'Archamps
  - ➔ restructuration du groupe scolaire Charles Perrault (coût global plus de 9 millions d'euros) > dossier demande DETR
  - ➔ réhabilitation boucherie et logements attenants
- 
- Il est proposé à Madame le Maire de faire appel au CDL (conseiller aux décideurs locaux) pour réaliser une analyse prospective sur tout nouveau projet envisagé. En tout état de cause, il serait souhaitable d'effectuer une pause dans les nouveaux investissements et de différer ceux ne présentant pas un caractère obligatoire pour la sécurité des biens et des personnes, tant que la situation de la commune ne s'est pas améliorée.